



Surcout financier pour changement EHPAD

Par **alyfax**, le **14/01/2019** à **10:06**

Bonjour, rn rn J'avais déposé un dossier pour mettre ma mère dans un EHPAD que je connaissais et ayant bonne réputation. Mais elle était en liste d'attente faute de places disponibles. rn En attendant, elle a été admise dans un EHPAD dont elle n'est pas satisfaite. rn J'avais demandé à la direction de cet EHPAD, dans le cas où elle partirait comment serait facturé le séjour. La direction m'avait répondu verbalement que la facturation courait jusqu'à la libération de la chambre. rn rn Après un temps d'attente, l'EHPAD primitivement demandé nous informe qu'il peut recevoir ma mère, à condition qu'elle donne sa réponse sous 8 jours. rn rn Nous prévenons l'EHPAD où elle est actuellement de son prochain départ mais on nous "met sous le nez" le contrat d'hébergement signé qui indique (contrairement à ce qui avait été annoncé verbalement) qu'il faut un préavis de deux mois envoyé en LR/AR rn rn Ma mère si elle veut changer d'EHPAD devrait donc payer pendant deux mois à la fois le nouvel établissement et l'ancien dont elle aura, pourtant, libéré la chambre. rn rn Vu le prix des séjours en EHPAD est-ce normal ?